

Séance du : 3 octobre 2022

Nombre de conseillers:

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux le 3 octobre 2022 à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul,

Etaient présents :

ALLEGRE Sophie BEAUMEL Jean-Paul, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, LEBARON Joëlle, LIOTHIER Céline

Excusés ayant donné pouvoir :

HUGUES Stéphanie donne pouvoir à LEBARON Joëlle
STORNI Cécile donne pouvoir à BEAUMEL Jean-Paul

Absents : BLAZEVIC Harry, GRANGÉ David

Date de convocation : 28/09/2022

Date d'affichage : 28/09/2022

GAUDIN-LEVERT Natacha a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

En application de la loi MATRAS du 25 novembre 2021, le décret 2022-1, le décret N°2022-1091 du 29 juillet 2022 a créé les « conseillers municipaux correspondants incendie et secours »

Les missions des conseillers municipaux correspondants incendie et secours sont :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève de la commune
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegardes
- concourir à la mise en œuvre par votre commune des obligations de planifications et d'information préventives
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, DESIGNÉ, Didier CHALENCON aux fonctions de conseillers municipaux correspondant incendie et secours.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire

